

SOMMAIRE

- p. 2 et 3 : La réforme du collège/Grève le 19 mai
- p. 4 et 5 : Réflexion sur l'évaluation des élèves
- p. 5 à 7 : Préparation de la Rentrée 2015 : la FSU très active dans les instances
- p. 8 : - Projets de travaux au lycée de Cluny
- Visites des sections d'établissement

Directeur de la publication : W. EXERTIER
CPP N° 0318 S 06419
ISSN : 0241-855X
Imprimerie spéciale SNES 0,61 euros

INFORMATIONS

SNES S&L (FSU), 2 rue du Parc, 71 100 CHALON SUR SAONE

09 50 36 71 00

snes71@dijon.snes.edu

Dispensé de timbrage CHALON P.P.D.C.



DEPOSE LE 30/04/15

A un rythme effréné

C'est bien connu, le temps politique n'est pas celui des réformes et pourtant, au début de chaque quinquennat, on nous annonce qu'il faut entièrement repenser l'Ecole. Celui en cours ne déroge pas à la règle. Après avoir réformé les rythmes scolaires dans le premier degré, après avoir rédigé la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République en 2013, après avoir réécrit les statuts des personnels enseignants en 2014, le Ministère de l'Education nationale s'attaque à la réforme du collège qu'il veut mettre en place sur les 4 niveaux à la rentrée 2016 (cf. p. 2 et 3). On y retrouve certains aspects de la réforme du lycée de 2010 sans que le Ministère ait pris le temps de dresser un bilan récent de cette dernière (le bilan maintes fois promis depuis 2012 vient à nouveau d'être reporté aux calendes grecques). Parallèlement, nombre de réflexions sont en cours : les statuts des CPE doivent être réécrits, la carte des CIO redéfinie, l'évaluation des élèves réformée (cf. p. 4 et 5), le redoublement repensé, les programmes en collège réécrits (cf. p. 2 et 3), l'Ecole du numérique déployée, le calendrier des vacances scolaires redessiné. Une nouvelle circulaire sur les SEGPA est également prévue. ... Vous prendrez bien une petite réforme des lycées en dessert, non ?

Pendant ce temps, se poursuivent, comme chaque année, les opérations de préparation de la prochaine rentrée, avec les attributions de DHG, les créations et suppressions de postes (cf. p. 5 à 7), les mutations, les évolutions de la carte des formations, notamment en langues vivantes dans les collèges, ce qui implique la tenue de conseils pédagogiques, conseils d'enseignement, commissions permanentes, conseils d'administration.....

Même plus le temps de réfléchir !!

Cette inquiétante réforme des collèges mérite cependant toute notre attention car, si elle reste en l'état, elle ne fera qu'engendrer davantage d'inégalités entre les élèves et aggraver les conditions de travail des personnels. Une autre réforme est possible. C'est le sens de l'appel à la Grève nationale du 19 mai.

«BlocAdresses»

«QuaAdrSyn»

«CTCAdrSyn»

Menu

(2014-2016 uniquement)

Réforme du collège

Refonte des programmes en collège

Réforme des statuts des enseignants

Réforme de l'évaluation des élèves

Réforme sur l'orientation des élèves

Une nouvelle réforme des lycées

POUR UNE AUTRE RÉFORME DU COLLÈGE :

GRÈVE NATIONALE LE 19 MAI



Vendredi 10 avril, le CSE a rendu un avis positif sur le projet de réforme du collège, à une large majorité (51 voix pour, dont celles de l'UNSA, du SGEN-CFDT, de la FCPE et du MEDEF), la FSU, la CGT, FO et Sud s'exprimant contre. Le projet présenté laisse beaucoup de questions sans réponse, et crée de nombreuses inquiétudes sur la manière dont sera menée la fameuse autonomie des établissements. Le SNES-FSU n'aura de cesse de faire savoir à Madame la Ministre qu'une telle réforme ne peut se mettre en place sans une réelle consultation de ses personnels.

Le 17 mars dernier, les organisations syndicales étaient réunies par Najat Vallaud-Belkacem, qui leur a présenté les premiers éléments de sa future réforme, après avoir dressé en Conseil des Ministres un bilan catastrophique sur le collège (bilan méprisant pour les collègues qui chaque jour travaillent dans ces établissements). Retour aux savoirs « fondamentaux », volonté de distinguer des enseignements « théoriques » et des enseignements « pratiques » interdisciplinaires, introduction de l'accompagnement personnalisé (qui est loin d'avoir fait ses preuves au lycée...). Des nouveautés notables sont introduites, sources de nombreuses inquiétudes :

introduction de la LV2 en 5^e (à moyens constants), globalisation des horaires d'enseignements artistiques et des horaires scientifiques (avec un pôle physique-chimie/techno/SVT), suppression des options latin et grec et création des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI). Une marge de manœuvre de la dotation est mise en place, à hauteur de 20% du total des heures professeurs (113,5h), pour mettre en place l'accompagnement personnalisé

RÉFORME DU COLLÈGE
CE PROJET EST HORS-SUJET:

La globalisation de certains horaires fragilise la cohérence des enseignements et met les disciplines en concurrence

 #collège2016

et les EPI. Autant d'heures à prendre sur les horaires disciplinaires qui sont présentés comme identiques aux horaires actuels, ce qui est une belle hypocrisie : 3h d'Histoire-géo/enseignement moral et civique risquent fort d'être, dans les faits, 2h30 de cours disciplinaires et ½ heure pour l'AP ou les EPI. Cela rappellera le généreux don de plusieurs disciplines lors de la mise en place des IDD...

RÉFORME DU COLLÈGE
CE PROJET EST HORS-SUJET:

EPI, AP, marges heures professeurs = organisation locale qui met en concurrence les collègues, les disciplines et les établissements



Loin de répondre aux interrogations que lui a adressées le SNES-FSU (au sujet de l'autonomie des établissements et de l'interdisciplinarité, mais aussi de la consultation des personnels sur cette réforme), Najat Vallaud-Belkacem a proposé le 31 mars un projet de décret et d'arrêté modifiant significativement l'organisation des enseignements au collège, puisqu'il prévoit que l'établissement puisse moduler la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline sur le cycle 4, sur décision du CA après avis du Conseil Pédagogique...

 Les décrets et arrêtés Collège : Eclatement des horaires nationaux !

Globalisation des horaires disciplinaires sur l'ensemble du cycle 4

Les projets de programmes du cycle 4 suivent évidemment la même logique : ils précisent les objectifs à atteindre en fin de cycle et laissent les enseignants répartir les notions à aborder tout au long de ces trois années. Nous pouvons voir là le danger d'un tel fonctionnement organisé localement, qui mettrait en concurrence disciplines et établissements et déstabiliserait fortement l'élève amené à déménager en cours de cycle. On souhaite également bien du plaisir aux collègues, chaque année plus nombreux, dont le service sera partagé entre plusieurs collèges.

 #Collège2016 : Bienvenue à l'organisation locale !

- Lundi :** Pour informer les nouveaux enseignants des programmes du collège : voir planning des 10 réunions du jour.
- Mardi :** Le principal réunit les coordinateurs de cycle et de niveau.
- Mercredi :** Les coordinateurs réunissent leurs collègues.
- Jedi :** réunion du conseil pédagogique spécial EPI. Choix des disciplines et des horaires à prélever sur leur dotation.
- Vendredi :** réunion avec les parents pour leur expliquer les horaires modulables, les programmes, les cas particuliers... (pourra se prolonger samedi)

Face aux remous soulevés par les nouveautés présentées le 17 mars, et certaines régressions dénoncées dans les horaires, la ministre est revenue sur les horaires de LV (passant la LV1 en 6^e de 3h à 3h30 – grignotant au passage ½ heure de français en 6^e – puis à 4h), et a rétabli l'enseignement des langues anciennes (mais sans moyens spécifiques, et avec des horaires réduits à 1h en 5^e, et 2h en 4^e et 3^e).

Le 10 avril, le ministère a présenté au Conseil Supérieur de l'Education (CSE) un nouveau projet de décret et un nouvel arrêté avec quelques modifications par rapport au texte précédent. Mais rien sur les points de crispation, qui avaient fait quitter la séance à la FSU lors de la présentation du 31 mars. Sans surprise, le CSE a adopté à la majorité des voix (mais sans celles de la FSU) le projet de la ministre. Projet qu'elle souhaite mettre en place d'un seul bloc, de la 6^e à la 3^e, dès la rentrée 2016. L'avis du CSE n'est cependant qu'une étape. Le SNES-FSU renouvelle son appel à signer les pétitions en ligne (www.snes.edu/Pour-defendre-le-second-degre.html), à interpeller les élus et à débattre dans les établissements, dès le retour des vacances, des modalités d'action locales et nationales, incluant une journée de grève nationale le 19 mai, pour contraindre la Ministre à entendre enfin les personnels.

TOUS EN GRÈVE LE 19 MAI

POUR UNE AUTRE RÉFORME DU COLLÈGE

Oui, le collège connaît des difficultés. Oui, le collège a besoin d'une réforme. Et oui, le SNES-FSU a claqué la porte des discussions le 31 mars 2015 car la réforme proposée ne répond pas aux enjeux. Le Conseil supérieur de l'éducation a donné un avis consultatif favorable grâce à l'alliance du SE-UNSA, du SGEN-CFDT, de la FCPE et du Medef. La FSU a voté contre. La ministre entend imposer cette réforme contre les personnels. L'intersyndicale SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT, SNALC, SNFOLC, SNETAA-FO et Solidaires appelle maintenant à la grève.

Le SNES-FSU propose de nombreuses pistes pour une réforme du collège ambitieuse !

du temps



Le SNES veut une réforme du collège qui donne du temps aux personnels **pour se concerter** et travailler en équipe loin des pressions hiérarchiques, du temps pour mieux faire entrer les élèves dans les apprentissages disciplinaires et croiser les regards. Cela implique de **réduire sensiblement les effectifs par classe** et d'attribuer des moyens fléchés pour assurer des dédoublements.

un meilleur accompagnement



Le SNES veut une réforme qui pense l'accompagnement des élèves **d'abord et avant tout dans la classe, en lien avec les apprentissages menés en classe**, avec des effectifs abaissés et des horaires élèves augmentés. Il veut une réforme qui accompagne les personnels par une **formation** initiale et continue **à la hauteur des enjeux**, qui permette aux professionnels de mieux identifier les sources de difficultés pour mieux les traiter.

moins d'inégalités



Le SNES veut une réforme qui affirme **la même ambition et les mêmes objectifs pour tous** les élèves et se donne enfin les moyens d'atteindre ces objectifs. Il veut une réforme qui permette aux enseignants de mettre en œuvre **des pratiques diversifiées** pour permettre à chacun d'accéder aux mêmes apprentissages. Il veut une réforme fondée sur **des grilles horaires nationales et non modulables**, gages d'égalité de traitement de l'élève où qu'il soit sur le territoire.

moins de concurrence, plus de mixité



Le SNES veut un fonctionnement plus collectif des établissements, et un **véritable travail d'équipe** pour mettre fin à la concurrence entre collèges et disciplines, et aux pratiques autoritaires de la hiérarchie, qui nuisent aux apprentissages des élèves. Il veut **une carte des formations ambitieuse** qui mette fin à la concurrence entre établissements et permette de limiter l'entre-soi. Il veut **une carte scolaire repensée** pour permettre une vraie mixité sociale dans les collèges.

des programmes cohérents



Le SNES veut des **programmes disciplinaires** qui soient **progressifs** au fil du collège et permettent le lien avec les trois voies du lycée. Il veut des programmes qui soient **cohérents entre eux** avec des objets d'étude identifiés et pensés pour permettre les liens entre disciplines. L'interdisciplinarité peut alors apparaître progressivement, elle doit s'ancrer sur des **savoirs disciplinaires forts**.

des équipes pluri-professionnelles complètes



Le SNES veut des **équipes pluri-professionnelles reconnues** dans leurs missions, **formées et en nombre suffisant** dans les établissements. Cela implique des **CPE, des AED, des CO-Psy, des infirmières, des assistants sociaux, des médecins scolaires** présents en nombre dans tous les collèges. Cela implique de financer, de penser et d'organiser les recrutements nécessaires.



RÉFORME DU COLLÈGE

Une bonne réforme supposerait:

Donner du temps pour la concertation des équipes pédagogiques.



#collège2016



RÉFORME DU COLLÈGE

Une bonne réforme supposerait:

Augmenter les séquences de travail en groupe réduit.



#collège2016

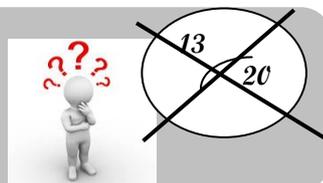
Il sera également nécessaire de s'emparer de la consultation sur les projets de programmes, organisée en mai 2015, pour faire remonter nos inquiétudes.



POUR UNE RÉFORME
AMBITIEUSE DU COLLÈGE !



COMMENT BIEN ÉVALUER UN ÉLÈVE EN 7 RECOMMANDATIONS



Le 24 juin 2014, Benoît Hamon lançait une conférence nationale sur l'évaluation des élèves. Huit mois plus tard, le 13 février 2015, le Jury remettait à Najat Vallaud-Belkacem son rapport, décliné en sept recommandations. Madame la Ministre devait se prononcer au mois d'avril.

Recommandation n°1 sur la formation des professeurs : les dernières avancées de la recherche sur la question de l'évaluation doivent être présentées systématiquement aux enseignants lors des formations (initiale ou continue), et un travail de partenariat doit s'engager entre les chercheurs et les enseignants.

Recommandation n°2 sur les modes d'évaluation en phase d'apprentissage : il faut distinguer les évaluations formatives des évaluations sommatives. Ces dernières, moins fréquentes que les premières, devront s'appuyer sur les domaines du socle commun, selon un tempo inscrit dans les programmes et connu préalablement de tous ; elles suivront le rythme des cycles, et seront harmonisées grâce à des outils standardisés. Un livret national numérique de suivi de cycle devra être mis en place, et chaque élève pourra reporter les résultats de ses évaluations dans un « portefeuille de compétences », dès la classe de 5^e.

Recommandation n°3 sur la place et le rôle de la note chiffrée : la note chiffrée doit être abandonnée sur les trois premiers cycles, classe de 6^e y compris. Le cycle 4 doit être une période de première rencontre avec la note chiffrée, qui doit être réservée aux seules évaluations sommatives dont la fréquence et le calendrier seront cadrés au niveau du collège par un volet « Politique de l'évaluation des élèves » du projet d'établissement. La classe de seconde aura un rôle de transition vers le cycle terminal du lycée, dont la notation restera plus traditionnelle.

Recommandation n°4 sur la communication aux familles : les méthodes et critères utilisés devront être clairement expliqués grâce à une communication spécifique, et adaptée à la diversité des familles.

Recommandation n°5 sur la politique d'évaluation dans les écoles et les établissements scolaires : la politique nationale d'évaluation des élèves doit être déclinée et inscrite dans chaque projet d'école et d'établissement scolaire dans un chapitre spécifique, et présentée sous cette forme lors des conseils d'école et d'établissement ; ceci afin d'harmoniser les démarches, les pratiques et construire une progression partagée.

Recommandation n°6 sur l'orientation des élèves : le niveau de maîtrise de certaines compétences doit être pris en compte lors de la phase d'affectation, et l'évaluation définie dans les recommandations précédentes doit aider l'élève à construire son projet de formation.

Recommandation n°7 sur le Diplôme National du Brevet : la validation du socle devra se faire à partir du livret de compétences du cycle 4, et des épreuves du DNB dont l'unique fonction sera de contribuer à la validation du socle. Ces épreuves consisteront en : deux projets personnels, l'un en 4^e et l'autre en 3^e, impliquant une production, et présentés devant un jury ; une épreuve écrite terminale d'examen, définie nationalement, permettant d'évaluer plusieurs compétences renvoyant à plusieurs disciplines ; une épreuve orale de LV sur projet donnant lieu à une présentation devant un jury. La validation du socle est une condition nécessaire pour obtenir le brevet.

Pour lire le rapport du jury dans le détail : www.conference-evaluation-des-eleves.education.gouv.fr/



Analyse du SNES-FSU



Le rapport commence par des préconisations intéressantes en termes de volonté de clarification du travail d'évaluation, de reconnaissance de la complexité de la question, et de nécessité de formation et d'apport de la recherche. Par contre, les solutions proposées pour le terrain, reposant en grande partie sur la mise en place de livrets (livret numérique de cycle, et livret de compétences du cycle 4), ne sont pas satisfaisantes. On a vu avec le LPC, l'expérimentation folios ou encore les ENT, que ces outils ne sont pas en tant que tels des moyens de réduire l'échec scolaire, mais sont pour les personnels l'occasion de subir des injonctions et prescriptions diverses qui sont des freins à la qualité du travail.

Parmi les propositions intéressantes :

- ▶ la nécessité de clarifier pour les différents acteurs (institutionnels, enseignants, parents et élèves) les différentes finalités de l'évaluation (recommandation 1)
 - ▶ la nécessité de formation à l'aide des résultats de la recherche en ce qui concerne en particulier l'évaluation formative (recommandations 1 et 2)
- Il faudra en revanche débattre de points qui ne font pas consensus dans la recherche, notamment la place de la note chiffrée et son interdiction jusqu'en 6^e, proposition qui ne fait d'ailleurs pas l'unanimité du jury (recommandation 3).



Les dernières recommandations sont problématiques :

- ▶ la nécessité d'un "livret numérique de suivi de cycle" (recommandations 2, 3, 4)
- ▶ l'évaluation certificative et le lien évaluation-orientation : évocation d'un livret de compétences et de piliers, alors que l'ensemble de la communauté éducative a constaté l'échec du LPC ; proposition d'un DNB « qui contribue à valider le socle », en contradiction avec la loi d'orientation de juillet 2013 qui précise que l'obtention du DNB vaut validation du socle.

RENTREE 2015 (COLLÈGES) : **LES POINTS DÉFENDUS PAR LA FSU EN CTSD**

Déclaration

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale,

[...] Lors des dernières instances CTSD et CDEN, vous nous annonciez que la dotation attribuée aux établissements permettrait une rentrée 2015 très satisfaisante. Pour nous, les moyens alloués sont insuffisants et les conditions de travail des collègues de Saône-et-Loire à la rentrée 2015 vont être très difficiles pour plusieurs raisons :

En premier lieu, le ministère a récemment soumis aux organisations syndicales des projets de circulaires d'application des décrets sur les obligations réglementaires de service et sur les indemnités pour missions particulières totalement inacceptables et bien loin des discours de l'été dernier. Ces circulaires constituent une véritable provocation et tourment le dos aux engagements pris lors des groupes de travail « métiers » ayant pour but la redéfinition de nos statuts et nos missions. En ne rappelant pas le caractère dérogoire du temps de travail des enseignants par rapport à celui des autres fonctionnaires, en laissant ouverte la possibilité d'imposer 1 HSA au-delà du maximum de service atteint après pondération, en intégrant dans les missions liées des dispositions contrevenant même à la loi (imposition de pratiques pédagogiques ou d'évaluation des élèves), ces circulaires prévoient une augmentation de la charge de travail, contreviennent à la liberté pédagogique et renforcent les possibilités d'autoritarisme des chefs d'établissement. Il en est de même pour le décret concernant les I.M.P. Ces projets doivent être réécrits dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants, dans le sens d'une vraie reconnaissance de la charge de travail, en assurant un cadrage national évitant les dérives locales.

D'autre part, les conditions techniques de rentrée dans le département ne s'annoncent pas sous les meilleurs auspices. La baisse du nombre d'heures (diminution de 134 heures) entraîne une diminution importante du nombre de divisions et une augmentation du nombre d'élèves par classe, tout ceci au détriment des conditions de travail des élèves et des enseignants. Le nombre de retrait de postes dépasse largement le nombre de créations. Nous avons compté 172 CSD et une quinzaine de BMP de 3 heures dans des matières où cela nécessitera une présence sur au moins 3 jours. Etes-vous sûr de pourvoir ces besoins ? Le nombre important de CSD fait que près de 150 collègues devront effectuer un complément de service dans un autre établissement que le leur, ce qui constitue une augmentation de plus de 16 % ! Dans la majorité des cas, ce complément de service se fera dans une autre commune, détériorant les conditions de travail du collègue et diminuant sa disponibilité au service des élèves.

Les prochaines rentrées ne sont guère plus réjouissantes, Madame la Ministre ayant annoncé la semaine dernière les grands axes de la réforme du collège dont la finalisation est prévue pour le 10 avril.

En l'état, le projet ne répond pas aux problèmes actuels du collège et risque au contraire de dégrader les conditions de travail pour de nombreux collègues et d'étude pour les élèves : suppression des classes bilingues et euros ; introduction de la LV2 en 5^{ème}, mais au prix d'une heure en moins en 6ème et des diminution et globalisation des horaires de LV1 et LV2 en cinquième-quatrième-troisième ; accompagnement personnalisé qui ne tire pas les leçons de son échec au lycée ; risque de diminution des horaires disciplinaires au profit d'« enseignements pratiques interdisciplinaires » ; 20% de la dotation laissée à l'autonomie des établissements. [...]

RENTRÉE 2015 (COLLÈGES)

CTSD, ON Y ENTEND ESSENTIELLEMENT LA FSU

Interventions

Quelques échos des interventions de la FSU lors du CTSD du 17 mars 2015 étudiant les créations et suppressions de postes prévues à la rentrée 2015 dans les collèges de Saône-et-Loire.

Réponse du DASEN à notre déclaration :

Ce que vous jugez insuffisant est aussi une conséquence de la baisse démographique. Nous avons fait le choix de l'équité basé sur une répartition transparente qui n'a pas été contestée auparavant. Nous sommes conscients du problème de l'effet de seuil que cela peut engendrer mais on est dans une période de construction de la rentrée 2015 et des ajustements sont encore possibles. Surtout que les prévisions des établissements sont souvent trop élevées par rapport aux chiffres de la DSDEN. Nous avons un H/E dans le département qui est supérieur au H/E national. Chaque établissement dispose de 3H au moins de marge de manœuvre. Il est vrai que certains collèges voient leurs moyens baisser mais nous ne pouvons pas distribuer plus que ce que nous avons.

Concernant le problème des nombreux BMP et l'augmentation des CSD et CSR, nous y travaillons !!! L'ajustement des moyens ne se fera, et les chefs d'établissement le savent, qu'au mois de juin où les effectifs réels seront connus (à ce jour un différentiel de plus de 300 élèves entre les prévisions de la DSDEN et les chefs d'établissement)

Sur la réforme des collèges, il s'agit d'une réforme pédagogique avant tout. Il faudra travailler différemment pour répondre mieux aux besoins surtout au regard du constat inquiétant de l'écart qui se creuse entre les élèves lors de leur passage au collège. Un élève sur cinq n'arrive pas à la fin de la troisième.

Préparation de la rentrée

La secrétaire Générale revient sur les établissements pour lesquels la FSU a proposé des modifications lors du groupe de travail du vendredi 13 mars. Voici quelques exemples :

Autun Le Vallon : Poste de Technologie, il s'agit bien d'un déprofilage (l'année précédente un poste de Maths avait été bloqué pour un professeur de techno). Le DASEN se demande si cette situation a lésé quelqu'un et précise qu'il va s'informer auprès du Rectorat (RH).

Etang sur Arroux : Poste de Physique, la collègue concernée fera finalement un CSD de 3H30 sur Digoin et non à Epinac jugé trop loin. Pour le poste d'Espagnol on ne sait toujours pas si le complément au Creusot (Blum) est au lycée général ou au lycée professionnel.

Epinac : CSD de SVT, nous avons informé la DSDEN que la collègue pressentie pour effectuer ce CSD ne pourrait pas l'assurer puisqu'elle bénéficiait d'un dossier médical. Ils vont contacter la DRH.

Buxy : Poste d'Allemand, un stagiaire est bien prévu sur ce poste pour la rentrée 2015. Il y a des chances que cette situation soit étudiée au niveau du rectorat.

Chagny : CSD de 5,5h en SVT, prévu initialement à Doisneau. Il sera finalement de 4h et implanté à Beaune en Côte d'Or.

Robert Doisneau : Poste profilé Allemand FLS est transformé en poste de Lettres profilé FLS. Cela est lié au fait que la collègue qui assurait le FLS était, à l'origine, une prof d'Allemand ; comme elle s'en va, le poste est transformé en Lettres. La DSDEN a engagé un travail sur l'enseignement du FLS dans cet établissement.

Givry : Poste d'EPS, pas d'autres solutions pour l'instant. Poste de Lettres Modernes, pas d'autres solutions non plus, mais ils suivent le cas de près. Le DASEN précise que l'effectif est presque de 28 élèves en 5ème et qu'il est possible qu'il y ait une division supplémentaire en juin.

Pierre de Bresse : CSD de SVT. Le collègue concerné, que le SNES a contacté, a déjà un service de 17H30 dans son établissement. De plus il n'était même pas au courant, le Principal n'ayant pas encore présenté sa répartition (1 ou 2 divisions en moins), le CA n'étant réuni que fin mars.

Sur ce point, nous avons déjà demandé au DASEN d'inciter les chefs d'établissement à présenter la répartition de la DHG au mois de février. Nous avons insisté. Il nous a alors répondu qu'il ne pouvait pas obliger les principaux à présenter leur répartition aussi tôt, mais qu'il n'était pas opposé au dialogue. Il a également précisé que le sujet devrait être abordé dans une instance appelée « conférence des animateurs de bassin » réunissant les chefs d'établissement.

Sennecey-le-Grand : Création d'un poste SVT avec 6h de CSD au collège de Tournus.

Charolles : Ouverture d'un poste d'Anglais (11h au collège + 9h au lycée).

Cuisery : CSD de 8 heures en Lettres modernes alors qu'il y a 7 HSA. Les collègues vont refuser les heures supplémentaires pour éviter ce CSD. La DSDEN ne veut pas en tenir compte car elle estime que les 5 professeurs de Lettres modernes peuvent absorber ces 7 HSA.

Bréart : Fermeture d'un poste Histoire-géographie.

Schuman : Ouverture d'un poste d'EPS (bien qu'il n'y ait que 16h). Effort prenant en compte le classement du collège en REP et une future hausse démographique.

Enfin, sur la question de la sectorisation des lycées mâconnais, le DASEN nous explique qu'une réflexion est en cours, qu'il attend une réponse du recteur tout en reconnaissant le problème des dérogations. Une réponse est attendue avant la fin de l'année scolaire.

Les représentants des personnels ont voté à l'unanimité contre ces conditions et un autre CTSD s'est tenu le mercredi 25 mars. **A l'issue de ce second CTSD, la DSDEN a finalement décidé de créer 21 postes et d'en supprimer 22, dont 3 mesures de carte scolaire dans les collèges de Saône-et-Loire. Pour connaître le détail de ses créations et suppressions, vous pouvez consulter le site du SNES 71 à la rubrique « Collèges/CTSD/CDEN ».**

RENTREE 2015 (LYCÉES)

CTA : LES POINTS DÉFENDUS PAR LA FSU

L'étude des créations et suppressions de postes dans les lycées de Saône-et-Loire a été conduite lors du Comité Technique Académique du 20 mars.

Le rectorat a souhaité implanter le plus de postes définitifs possibles en allant au-delà des demandes des établissements : c'est ainsi qu'on a pu voir la transformation de BMP de plus de 15 heures en postes avec complément de service, voire même en postes complets avec la transformation de 3 HSA en 3 heures postes.

La FSU a fait remonter un nombre important de situations qu'elle estimait anormales tout en faisant remarquer que ce travail n'était possible que lorsque les chefs d'établissement présentaient une répartition de leur DHG avec ses conséquences sur les postes. Le secrétaire général du rectorat, lors du groupe de travail préparant ce CTA, a rappelé qu'il n'y avait pas d'obligation de présenter la répartition de la DHG dans les CA dès le mois de février. Il a cependant estimé nécessaire un travail du chef d'établissement en toute transparence et précisé que ce sujet serait abordé lors de la prochaine réunion entre le rectorat et les chefs d'établissement. Pour la Saône-et-Loire, la FSU est intervenue sur l'insuffisance des DHG aux lycées L. Blum du Creusot et H. Parriat de Montceau-les-Mines, la situation du russe au lycée de Cluny, le nombre trop important d'HSA en espagnol au lycée Lamartine ainsi que l'aberrant Complément de Service Donné (CSD) prévu en allemand dans cet établissement. Sur ce dernier cas, la direction du lycée prévoyait un complément de service alors que les besoins étaient couverts par un poste complet. Raison invoquée : il est plus facile de faire des emplois du temps avec deux postes incomplets plutôt qu'avec un seul poste complet !! Le rectorat a fort heureusement précisé qu'il s'opposerait à de tels compléments de services.

Les représentants des personnels ont voté à l'unanimité contre ces conditions et un autre CTA s'est tenu le 31 mars. **A l'issue de ce second CTA, le rectorat a finalement décidé de créer 38 postes et d'en supprimer 13, dont 1 mesure de carte scolaire dans les lycées généraux et technologiques de Saône-et-Loire. Pour connaître le détail de ses créations et suppressions, vous pouvez consulter le site du SNES 71 à la rubrique « Lycées/CTA/CAEN ».**

TRAVAUX AU LYCÉE DE CLUNY : ET SI ON ÉCOUTAIT LES PERSONNELS ?

En Direct des S1

Il devenait urgent de rénover l'internat du lycée, les sanitaires notamment n'étant plus aux normes. Profitant de l'occasion, la Région et l'administration du lycée ont envisagé une restructuration plus importante de l'établissement. Un dossier qui s'est vite envenimé faute de concertation.

Y'a quelqu'un ?



C'est lors du Conseil d'Administration du 7 avril 2014 que les représentants des personnels ont découvert le principe d'une restructuration allant au-delà du seul internat. Ensuite, plus aucune nouvelle jusqu'à la publication des plans des travaux prévus sur le site de la Région au cours de l'été 2014 : une vie scolaire sans visibilité sur les lieux de passage des élèves, un CDI sur deux étages à l'emplacement discutable, une salle des profs très sombre. Les personnels, inquiets à juste titre, ont alors maintes fois fait part à l'administration et à la région de leurs observations, remarques et critiques sur le projet. Ils ont à chaque fois demandé l'étude de solutions alternatives, en concertation avec les personnels concernés, demandes appuyées par la FSU dans les instances (CAEN).

Peu de réponses à ces sollicitations, jusqu'à la tenue de réunions entre les personnels et le cabinet d'architecte fraîchement nommé, le 19 février. Ce dernier proposera quelques amendements notamment pour l'emplacement du bureau des CPE avant de revenir à sa proposition initiale, le 30 mars. Exaspérés, les personnels enseignants et vie scolaire du lycée, ont rédigé une lettre-pétition pour faire part de leur « consternation face à l'absence d'étude sérieuse de solutions alternatives pour les travaux de restructuration du lycée », pour « émettre d'importantes réserves sur [...] l'emplacement du nouveau bureau des CPE, la luminosité de la nouvelle salle des professeurs, l'organisation du CDI », tout en soutenant sans réserve le volet « internat » des travaux. 51 personnes (enseignants, vie scolaire, administration) sur 62 l'ont signée. Elle a été transmise au proviseur pour envoi aux recteur, DASEN, inspecteur vie scolaire, président de la Région et vice-présidente en charge des lycées. Depuis la Région a réagi en reprenant contact avec les personnels. **Seront-ils entendus cette fois-ci ?**

À LA RENCONTRE DES SECTIONS D'ÉTABLISSEMENT



Lors du conseil départemental de rentrée, en septembre dernier, la volonté de resserrer les liens avec les adhérents et militants des sections d'établissements (S1) a été réaffirmée. Comment cela s'est-il traduit dans les faits ?

Prenant exemple sur ce qui se faisait dans d'autres sections académiques (Rouen par exemple), il a été décidé de renforcer les liens entre la section départementale et les S1. Deux types de visites ont alors été effectuées :

La visite « éclair » c'est-à-dire la venue d'un ou deux membres du bureau du Snes71 pour distribuer des infos (tracts dans casiers et/ou affichage sur le panneau syndical) et pour rencontrer, chaque fois que c'est possible, les collègues. Plusieurs établissements ont été ainsi « visités » depuis octobre : la Chapelle-de-Guinchay, Matour, la Clayette, Cluny, Lugny, Chauffailles, Marcigny, Paray-le-Monial, Lycée Emiland Gauthey (Chalon) Verdun-sur-le-Doubs, Saint-Marcel et Saint-Martin-en-Bresse. A chaque fois, la direction de l'établissement est prévenue de la visite (elle ne peut refuser l'accès des locaux à des militants extérieurs) ainsi que les collègues syndiqués.

Le deuxième type de visites est liée à l'organisation d'une Heure d'Information Syndicale à laquelle participent un ou deux membres du bureau départemental. Les collègues de Généralard, Jean-Moulin à Montceau-Mines, Cuisery, La Chapelle-de-Guinchay et Givry ont ainsi pu rencontrer la section départementale pour échanger sur des sujets aussi divers que la préparation de la rentrée dans leur établissement, les nouveaux statuts des personnels enseignants, les droits des personnels....

En cette période d'interrogations sur les nouveaux statuts et sur la réforme du collège, n'hésitez pas à faire appel à des membres du bureau pour co-organiser une Heure d'Information Syndicale !